Envoyé en préfecture le 30/10/2024
Reçu en préfecture le 30/10/2024
Publié le 06/11/2024
ID : 069-216900290-20241022-20241022DEC118-AU

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE/COMMANDE PUBLIQUE
Réf. : IL/SB

BRON
Tradition & Innovation

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20241022DEC118

Objet: prestations de service d'assurance - Flotte automobile et auto-mission

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU La convention de groupement de commandes permanent entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Bron,

VU la procédure d'appel d'offres ouvert réalisée conformément aux articles R. 124-1, R. 2124-2-1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, relative aux prestations de services d'assurances pour la flotte automobile et l'auto-mission,

VU le rapport d'analyse des offres,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 15 octobre 2024,

DECIDE

Article 1 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : ASSURHELIUM Sarl - 69001 LYON (courtier)/GENERALI IARD SA – 75009 PARIS (Assureur)
- Dénomination du marché : prestations de service d'assurances : flotte automobile et auto-mission
- Prix : offre variante :
  - Flotte automobile Ville : 53 124,02 € TTC
  - Auto mission Ville : 1 851,19 € TTC
  - Flotte automobile CCAS : 2 522,95 € TTC
  - Auto mission CCAS : 1 851,19 € TTC
- Durée : 4 ans fermes à compter du 1er janvier 2025
- Procédure utilisée : appel d'offre ouvert

Envoyé en préfecture le 30/10/2024
Reçu en préfecture le 30/10/2024
Publié le 06/11/2024
ID : 069-216900290-20241022-20241022DEC118-AU

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 28/10/2024
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD,

Envoyé en préfecture le 30/10/2024
Reçu en préfecture le 30/10/2024
Publié le 06/11/2024
ID : 069-216900290-20241022-20241022DEC118-AU

BRON
Tradition & Innovation

VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

mardi 15 octobre 2024

Objet de la consultation :

Prestations de services d'assurance : Flotte automobile et auto-mission

Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Envoyé en préfecture le 30/10/2024
Reçu en préfecture le 30/10/2024
Publié le 06/11/2024
ID : 069-216900290-20241022-20241022DEC118-AU

EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1er collège : personnes ayant voix délibératives	Président	
	Evelyne BRUNET	
	Titulaires	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	Suppléants	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
	Pascal MIRALLES-FOMINE	
	Marion CARRIER	
	Françoise KIRASSIAN	
	Jean-Pierre ANGOSTO	
2ème collège : personnes ayant voix consultatives	Voix consultatives :	
	Comptable public ou son représentant	Excusée
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations – Sécurité des Produits Industriels et Commande Publique	Excusée
	Agents de la collectivité ou personnalités désignées Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
	Nathalie VINCENT Responsable du service Affaires Générales	

☑ **Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.**
☐ **Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.**

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des offres de la commission d'appel d'offres

☐ retient le classement des offres proposé

1	ASSURHELIUM - GENERALI	Base
2	ASSURHELIUM - GENERALI	Variante
3	ANTINEA COURTAGE D'ASSURANCES - AXA	Base
4	ANTINEA COURTAGE D'ASSURANCES - AXA	Variante
5	Cabinet HATREL ET LETELLIER – MMA	Base
6	Cabinet HATREL ET LETELLIER – MMA	Variante

et décide d'attribuer le marché à **ASSURHELIUM – GENERALI – Variante**

Pour : Contre : Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour : Contre : Abstentions :

Observations éventuelles :
Vu les conditions tarifaires et l'étendue des garanties associées, la Commission d'Appel d'offres décide d'attribuer le marché à Assurhelium / Générali pour son offre variante.

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET